

DÉCISION N° 2026 - 27

Mise à disposition gracieuse de la salle le Plateau 130 de l'Espace Marc-Sangnier à la Compagnie Gipsy Pigs

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2020-07-04 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 notamment l'alinéa 5 donnant délégation au Maire, pendant la durée de son mandat, pour décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT l'intérêt de la demande formulée de collaborer au développement de la Culture et particulièrement du spectacle vivant.

DÉCIDE :

Article 1 : la conclusion d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle le Plateau 130 de l'Espace Marc-Sangnier (sis rue Nicolas Poussin, Mont-Saint-Aignan) à la Compagnie Gipsy Pigs dans le cadre d'une résidence d'artistes pour le spectacle de rue « Les Fissa Papa », du 13 au 17 avril 2026 de 9 heures à 18 heures.

Article 2 : que Madame la Directrice générale des services est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

Fait à Mont-Saint-Aignan le 12/03/2026



Catherine FLAVIGNY

Maire et Conseillère départementale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20260312-202627-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2026

Certifié exécutoire par la transmission en Préfecture
et la publication en date du :

18 MARS 2026